

SEANCE DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Pasteur, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mme EVRARD Agnès, M. PONCEAU Patrick, Mme LHERMET Florence, Mme REY- LE DONGE Martine, M. PETIT Julien, Mme LAPALUS Fabienne, M. BOREL David, Mme DOUSSON Aurélie, M. GAUDARÉ Gilles, Mme OLIVIER Florence, Mme JOUBERT Anne-Marie, M. BAES Frédéric, M. CHALIN Jean-Baptiste, Mme MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle M. JOLIVET Richard.

Absents excusés : M. TOURET Serge, M. GARCIA Isidro (pouvoir à M. LUSINIER Jacques).

Mme REY LE DONGE Martine a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2021 est approuvé.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Délibérations n° 2021-09 et 2021-10

Sous la présidence de Madame DOUSSON, le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs.

Sont approuvés à l'unanimité les comptes administratifs 2020 qui font apparaître les résultats suivants :

COMMUNE

Excédent de fonctionnement 773 204.42 €
Dépenses : 1 144 795.38 € Recettes : 1 917 999.80 €

Déficit d'investissement - 66 630.05 €
Dépenses : 180 432.07 € Recettes : 113 802.02 €

Restes à réaliser : déficit de 113 518 €
Dépenses : 113 518 € Recettes : 0 €

SPANC

Excédent de fonctionnement 2 310.75 €
Dépenses : 385 € Recettes : 2 695.75 €

COMPTES DE GESTION 2019

Délibérations n° 2021-11 et 2021-12

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 établis par Monsieur LOYE, comptable, comptes qui n'appellent ni objection, ni réserve (Commune, SPANC).

AFFECTATION DE RESULTATS

Délibérations n° 2021-13 et 2021-14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte ainsi qu'il suit les résultats 2020 :

Budget	C/1068 Réserves	C/002 Excédent reporté	TOTAL
Commune	180 148.05	593 056.37	773 204.42
SPANC	0	2 310.75	2 310.75

RENOVATION EXTENSION SALLE JACQUES PIGNOL AVANT PROJET DEFINITIF

Délibération n° 2021-15

Par délibération 2019-12-18/04 du 18 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet sommaire du projet de rénovation et extension de la salle Jacques PIGNOL pour un montant prévisionnel de 517 000 € HT.

Madame LHERMET rappelle que le projet a évolué :

- L'extension prévue pour une ou deux salles de réunions s'est transformée en grande salle pour activités gymniques,
- La toiture en terrasse a été privilégiée et couvrira la salle du Tennis Club déjà existante,
- Un accès PMR sera créé pour la salle du Tennis Club, les terrains de tennis attenants étant déjà aux normes,
- L'enfouissement de la cuve de 10 000 l de récupération d'eau est prévu
- Le remplacement du polycarbonate par un isolant plus performant sera effectué
- Une ventilation double-flux a été rajoutée pour améliorer les performances énergétiques de l'extension.

L'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre arrête l'estimation des travaux à 581 340 € HT.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet définitif des travaux de rénovation extension de la salle Jacques PIGNOL dont le montant s'élève à 581 340 € HT,

- Autorise Madame le Maire à signer les avenants nécessaires à la prise en compte du nouveau montant des travaux, notamment pour la maîtrise d'œuvre et les contrôles techniques,
- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises.

SIEG **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU SUZOT**

Madame le Maire présente le devis transmis par le SIEG pour l'éclairage public de la rue du Suzot pour un montant de 21 000 €, la participation communale s'élevant à 10 501.92 €.

A ce jour, les devis pour l'enfouissement des lignes téléphoniques et la sur largeur des tranchées ne sont pas parvenus en Mairie.

Elle propose de revoir le dossier à la prochaine réunion, dans sa globalité.

ELABORATION d'un PROGRAMME d'AMENAGEMENT de BOURG

Madame le Maire informe le Conseil que la réunion avec l'architecte du Conseil Architecture Urbanisme Environnement n'a pu être programmée qu'à la date du 11 mars.

Elle indique que l'élaboration d'un programme d'aménagement de bourg permet d'établir une vision globale de l'évolution du bourg sur 5 à 10 ans. Ce document conditionne également l'octroi de certaines subventions.

Le dossier sera abordé à la prochaine réunion après la rencontre avec l'architecte.

APPEL A PROJET **SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES**

Délibération n° 2021-16

Madame REY LE DONGE et Monsieur PETIT rappellent que :

- Que le dossier de demande de subvention relatif à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, abordé lors du précédent conseil, doit être déposé avant le 31 mars 2021,
- Que pour notre école le taux de subvention pour l'équipement est de 70 % de la dépense engagée jusqu'à 14 000 € et de 50 % avec un plafond maximum de 3 600 € sur deux ans pour les services et ressources numériques.

L'équipement porterait sur quinze tablettes pour quatre classes, une malle de transport, un point d'accès wifi, quatre visualiseurs portables, quatre ordinateurs portables, soit un montant total de 9 176 € avec une subvention attendue de 6 423 €, soit un reste à charge pour la commune de 2 753 €.

Pour les services et ressources, il est proposé :

- de conserver l'Environnement Numérique de Travail actuel gratuit,
- d'acheter :
 - o un logiciel « LivreEval » qui permet d'évaluer les élèves pour un coût de 8,50 € par classe et par an (68 € pour deux ans),
 - o des licences pour les tableaux numériques interactifs pour un coût de 25 € par tableau pour deux ans (total : 100 €)
 - o une carte prépayée Google Play pour un coût de 50 €

soit un coût total de 218 € subventionné à 50 %, soit un reste à charge pour la commune de 109 €.

Le choix des matériels reste à affiner avec les enseignants et des petits compléments en ressources numériques restent à définir.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet présenté pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- Autorise Madame le Maire ou son adjointe à entreprendre toutes démarches pour l'aboutissement de ce dossier, à signer les devis ainsi que la convention à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Journée du 27 février : Entretien du parc des chèvres (terrain rue de la Chapelle)

Bien qu'ouverte à la population, elle s'est déroulée en présence de nombreux élus et de leurs familles, essentiellement.

La météo n'était pas particulièrement clémente, cependant le terrain a pu être largement nettoyé.

Eclairage public impasse du cimetière

Les candélabres solaires ont été mis en service par le SIEG ce début de semaine en présence d'élus. Des mesures de l'intensité sont en cours pour un réglage et un éclairage efficient.

Travaux

Monsieur PONCEAU informe que :

- un atelier d'initiation au graffiti et réalisation d'une fresque sur deux postes de transformation seront confiés à M. MARTIN Mickaël pour un montant de 1 437.50 € et 1 575 €, une participation ENEDIS respective de 700 et 875 € est attendue.
- L'entretien du belvédère sera assuré par l'association ASEVE via un chantier d'insertion pour un montant de 500 €, la peinture sera achetée par la commune ainsi que les matériaux nécessaires à l'exécution du chantier.

Il signale le problème de Monsieur ROSSIGNOL 6, rue du Suzot qui a changé de véhicule et qui sollicite l'autorisation d'aménager son seuil d'entrée en réalisant une

rampe d'accès en lieu et place des bastings qu'il a placés actuellement sur le caniveau (le seuil actuel est trop haut par rapport à son nouveau véhicule).

Il propose de mettre en place deux bornes à l'entrée de la rue du Petit Paris pour limiter le passage des fourgons et la vitesse, en raison de crépis endommagés et chenaux arrachés sur des maisons de cette rue.

Il indique que :

- des travaux de réseaux eaux pluviales vont être réalisés dans une petite impasse située à hauteur du n° 5 Grande Place afin de pallier les mauvaises odeurs,
- des plaques d'égouts de déversoir d'orage vont être remplacées route du Marand compte tenu de leur dégradation.

Divers

Madame le Maire indique que :

- le 10 mars à 13 heures aura lieu une réunion avec les commerçants afin de leur présenter le projet de marché.
- le 17 mars à 18 h 30 aura lieu une réunion du Centre Communal d'Action Sociale.